

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D_09_10_23_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

Délibération n°09-10-2023-025

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 9 octobre 2023*

Date de convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage	3 octobre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	48 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 45 - M. Serge AUGER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Était représenté : 1 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET.

Pouvoirs : 2 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de demande d'admission en non-valeur du 4 juillet 2023 s'élevant à 32,76 € transmis par Madame La Trésorière,

Considérant que Madame La Trésorière a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la Communauté de communes auprès des débiteurs et que les poursuites engagées sont restées sans suite,

Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur les titres de recettes suivants :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Etats du 04/07/2023		
Combinaison infructueuse d'actes	2020	32,46 €
Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	2022	0,30 €
TOTAL		32,76 €

AUTORISE le Président ou son représentant à inscrire en non-valeur ces créances d'un montant de 32,76 € au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le 10 octobre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU